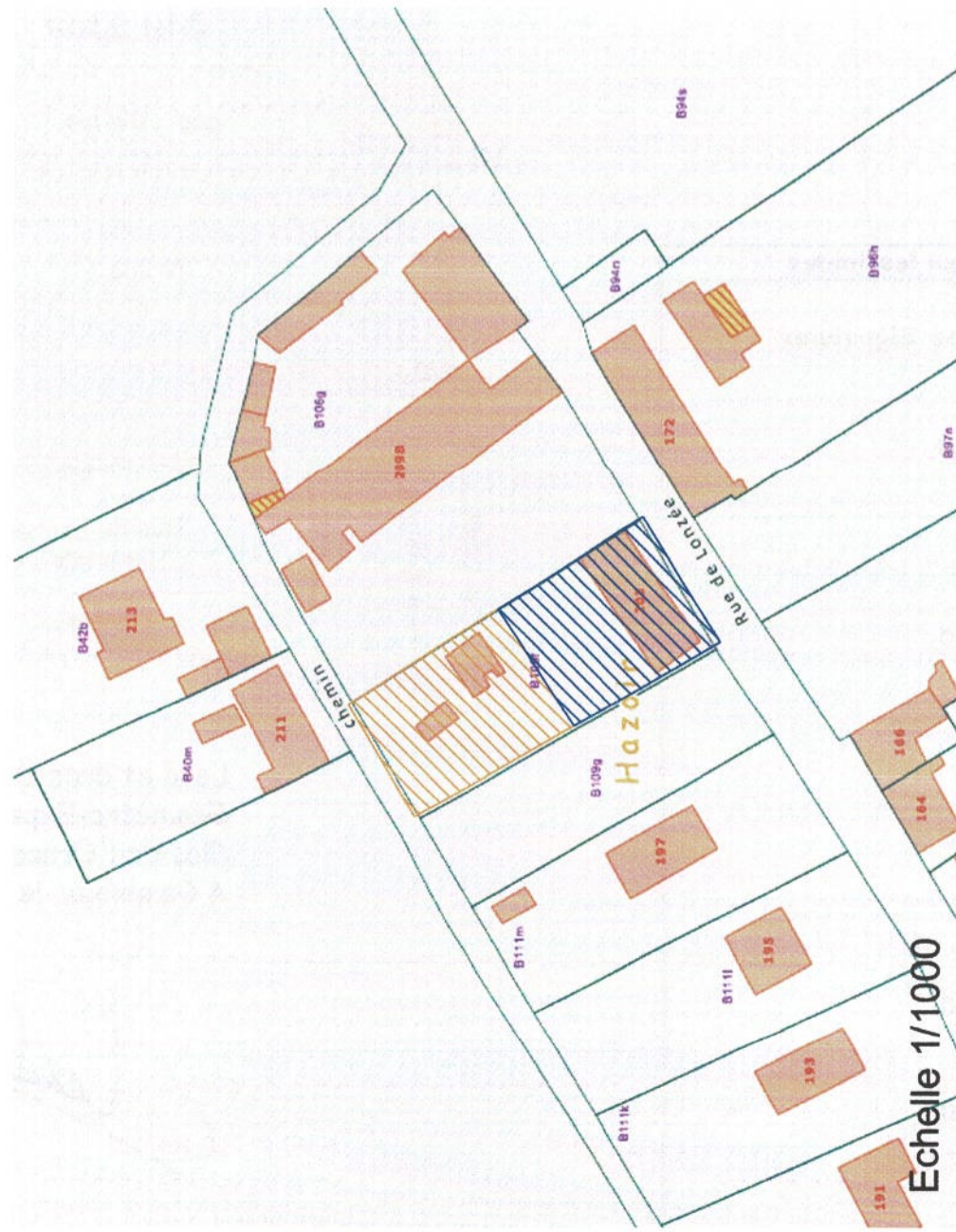


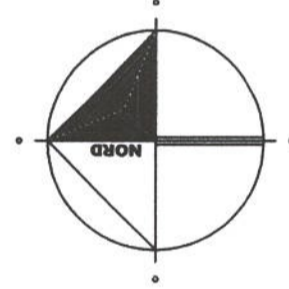
Ville de GEMBLoux

Division 4 - Lonzée
Section B
N° 109f

Situation cadastrale



Levé et dressé par Charlotte Vanderbeek
Géomètre-Expert (geo151330)
Clos de l'Orneau 4/3
A Gembloux, le 14 novembre 2019.



Plan au verso ↗

Ville de GEMBLoux

PROCES-VERBAL DE DIVISION ET DE BORNAGE

- ◆ L'un deux mille dix-neuf, le quatorze du mois de novembre,
- ◆ Je soussignée **Charlotte Vanderbeek**, Géomètre-Expert (geo15-1330), légalement admise et assermentée par le Tribunal de Première Instance séant à Nivelles, ayant mes bureaux clos de l'Orneau, 4 bte 3 à 5030 Gembloux,
- ◆ Agissant à la requête de **Monsieur Gaëtan DIEUDONNE**, propriétaire du bien sis **rue de Lonzée, 203 à 5030 Lonzée**.
- ◆ Déclare avoir procédé au mesurage et à la division d'une propriété bâtie cadastrée **GEMBLoux 4, division Lonzée, section B, n°109f**.
- ◆ A cet effet, j'ai recherché et levé les signes de limites de propriété, à savoir clôtures, angles de bâtiments, murs, bornes, etc.
- ◆ Les limites avec les parcelles voisines ont été restituées conformément aux occupations et au plan dressé le 25 avril 2013 par le géomètre Partice DESMIT.
- ◆ A la suite de quoi et conformément aux desiderata de mon requérant, j'ai divisé ladite propriété en deux parties :

Bien 1 : 04a 93ca (quatre ares nonante-trois centiares) **teinté en orange** au plan ci-joint et dont les sommets sont numérotés 33 à 36.

Bien 2 : 04a 93ca (quatre ares nonante-trois centiares) **teinté en bleu** au plan ci-joint et dont les sommets sont numérotés 32, 33 et 36 à 40.

SERVITUDES : Tous les câbles, canalisations, conduites, etc. existants au moment de la division pourront être maintenus à titre de servitude.

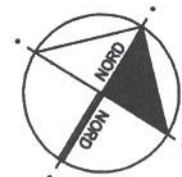
- ◆ Dressé à Gembloux, le 14 novembre 2019, pour valoir ce que de droit et pour être remis aux parties d'accord avec nous et contresignant ci-dessous.

Pour accord sur la limite du domaine public entre les points 32 et 40 pour le chemin n°5 et entre les points 34 et 35 pour le sentier n°25 suivant délibération du

Pour la Ville de Gembloux,
La directrice générale, Le bourgmestre,
Vinciane MONTARIOL Benoît DISPA

PLAN DE DIVISION ET DE BORNAGE

de la propriété de Monsieur Gaëtan DIEUDONNE
sise rue de Lonzée, 203
à GEMBOUX



Parcelle cadastrée GEMBOUX 4, division Lonzée,
section B, n°109f.

LISTE DES COORDONNEES LOCALES

N	X	Y	Descript.
32	198.17	197.32	non matérialisé
33	199.93	221.20	non matérialisé
34	201.85	247.20	ancienne borne
35	220.44	246.10	non matérialisé
36	219.76	220.85	non matérialisé
37	219.38	207.46	coin de bâtiment
38	219.34	200.00	coin de bâtiment
39	219.11	197.19	coin de bâtiment
40	219.07	196.51	non matérialisé
41	200.00	207.52	coin de bâtiment
42	200.00	200.00	coin de bâtiment

LEGENDE

- ab : Ancienne Borne
- nb : Nouvelle Borne
- Clôture
- ~ Hale
- - - Talus
- ✻ Arbre
- ▭ Bâtiment - Annexe

N°197

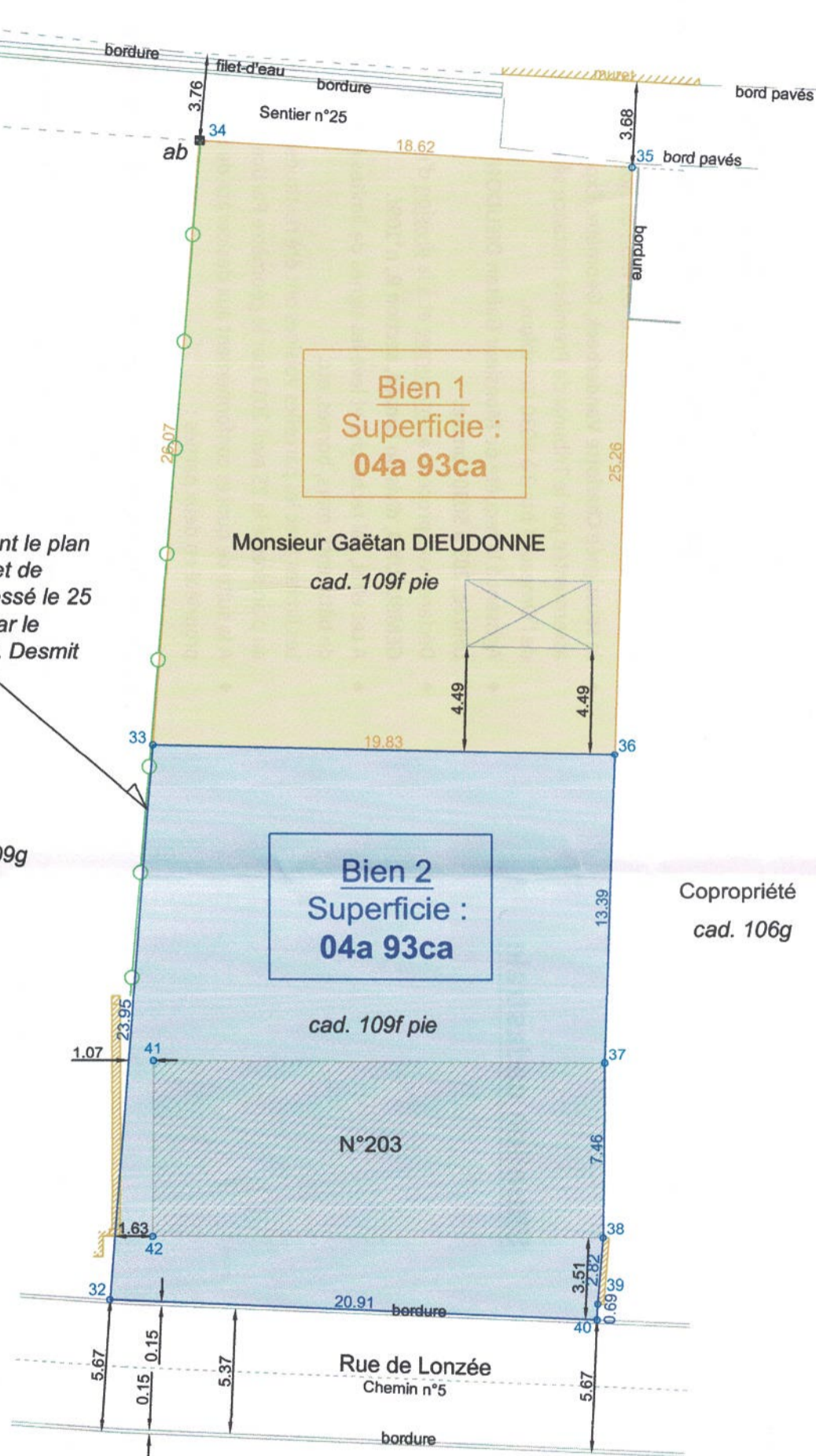
Limite suivant le plan
de division et de
bornage dressé le 25
avril 2013 par le
géomètre P. Desmit

cad. 109g

Copropriété
cad. 106g

Tableau des signatures pour accord sur les limites

Noms	Parcelles	Limites	Signatures
Monsieur Gaëtan Dieudonné	109f	32 à 40	
Madame Anne-Claire Watthez Monsieur Stéphane Debois	106g	35 à 40	
Madame Amélie Jonkers et Monsieur Thierry Van Hentenryk	106g	35 à 40	
Madame Floriane André et Monsieur Benjamin Sajotte	106g	35 à 40	
Madame Nathalie Lowies	106g	35 à 40	
Madame Violette Grégoire	106g	35 à 40	



Levé et dressé par Charlotte Vanderbeek
Géomètre-Expert (geo151330)
Clos de l'Orneau 4/3
A Gembloux, le 14 novembre 2019.